



Gouvernement du Canada : Veiller à un approvisionnement éthique

Laura Unitt, gestionnaire p.i.
Équipe de l'approvisionnement éthique
Le 11 avril 2023

Objectifs

- ◆ Donner un aperçu de l'enjeu du travail forcé, du travail des enfants et de la traite des personnes dans l'approvisionnement public
- ◆ Décrire les engagements de SPAC sous la Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes et les initiatives en cours pour protéger les chaînes d'approvisionnement fédérales

Risques pour l'approvisionnement au gouvernement

- Le gouvernement du Canada est actuellement à risque d'acheter, sans le savoir, des biens produits avec du travail forcé
- Dans un récent rapport, Vision Mondiale Canada estime à 43 milliards de dollars la valeur des marchandises **à risque** qui ont été importées au Canada en 2021
- Les importations à risque ont augmenté de près de 30 % depuis 2016
- Le Canada a importé au moins 98 produits **à risque** de plus de 50 pays en 2021
- Le ministère américain du Travail a identifié 159 produits provenant de 78 pays qui sont produits par le travail des enfants ou le travail forcé

Opportunités dans les marchés publics

SPAC a la responsabilité de se procurer des biens et des services d'origine éthique :

- ◆ L'organisation fédérale responsable des achats pour le gouvernement du Canada
- ◆ L'un des plus grands acheteurs publics de biens et de services au Canada
- ◆ Achète annuellement environ 22 milliards de dollars de biens et de services pour les ministères et organismes fédéraux

Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes

La Stratégie indique que SPAC

- ◆ Définira les attentes en matière de droits de la personne et du travail pour les fournisseurs ;
- ◆ Travaillera avec les fournisseurs pour élaborer et mettre en œuvre des outils pour aider à assurer la conformité dans leurs chaînes d'approvisionnement ; et
- ◆ Examinera les approches à long terme pour lutter contre la traite des personnes et l'exploitation de la main d'œuvre dans les chaînes d'approvisionnement fédérales.

Résultats de la Stratégie nationale pour SPAC

À court terme

Les fournisseurs fédéraux sont **sensibilisés** aux préoccupations en matière de droits de la personne et du travail dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement

À moyen terme

Les fournisseurs fédéraux **identifient** les risks de traite des personnes dans leurs opérations et chaînes d'approvisionnement

À long terme

Les fournisseurs fédéraux **atténuent** les risques de traite des personnes dans les chaînes d'approvisionnement fédérales

Engagements de la lettre de mandat

SPAC fera ce qui suit:

- Obliger les fournisseurs de biens et services à appliquer dans toutes leurs chaînes d'approvisionnement les normes les plus élevées en matière d'éthique et de durabilité
- Aider le ministre du Travail à déposer un projet de loi pour éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes et faire en sorte que les entreprises canadiennes qui mènent des activités à l'étranger ne contribuent pas à des violations des droits de la personne

Législation sur la chaîne d'approvisionnement: Projet de loi S-211

- ◆ Le projet de loi S-211, *Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes*, inclut des exigences pour les institutions fédérales et les entreprises dépassant un seuil de produire chaque année un rapport sur les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé et de travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises produites, achetées ou distribuées
- ◆ Les rapports incluent des mesures telles que :
 - les politiques et les processus de diligence raisonnable;
 - les analyses de risques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement;
 - les actions d'atténuation;
 - les actions entreprises pour remédier à la situation;
 - la matériel de formation et de sensibilisation

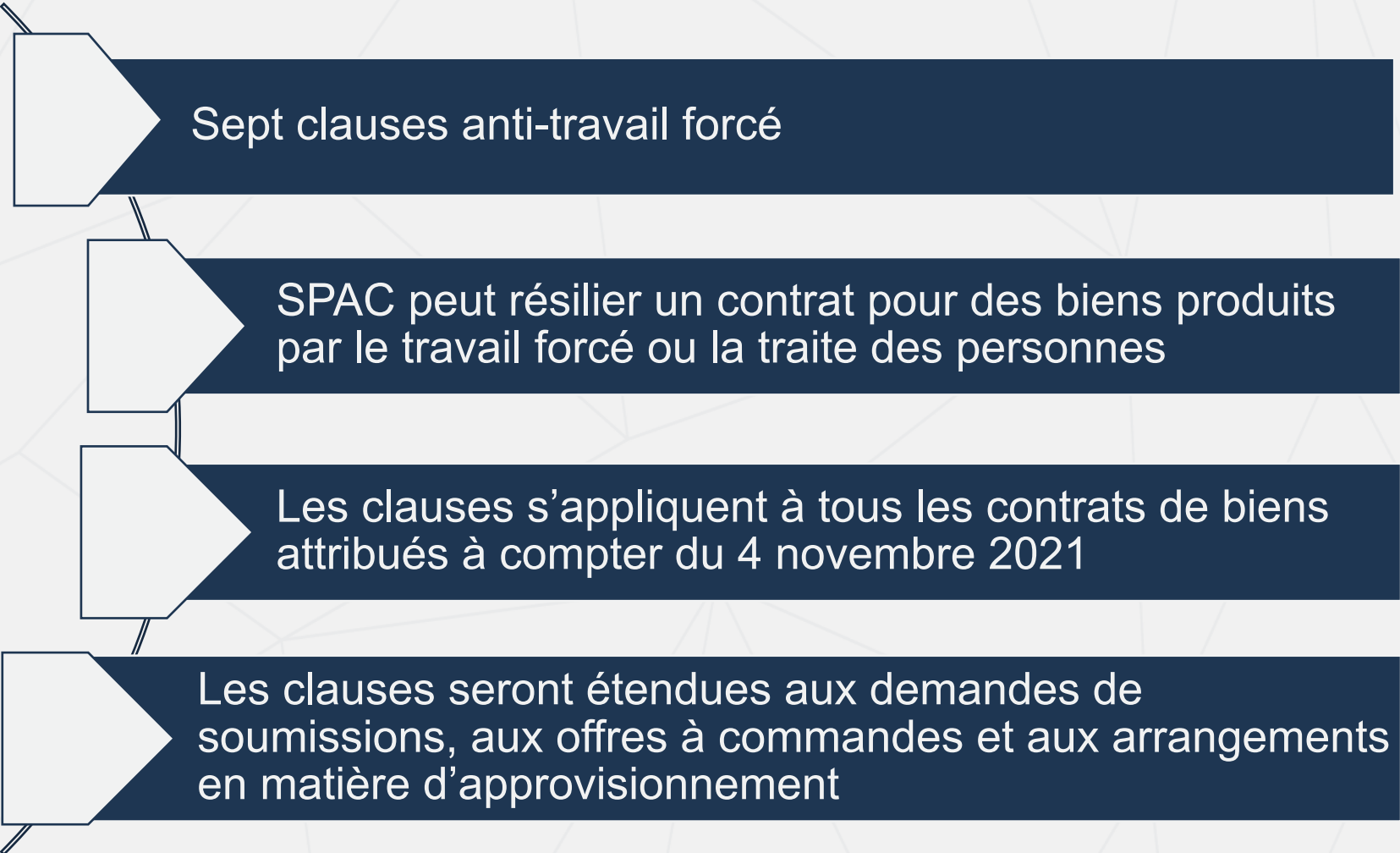
Évaluation des risques

- Une analyse du risque de la traite des personnes, du travail forcé, et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de SPAC a été réalisée en 2021
- Identification des biens les plus « à risque » (voir l'annexe A)
- La plupart des fournisseurs des catégories à risque n'ont pas de politiques ou de procédures adéquates pour faire face aux risques
- Recommandations:
 - Introduire des exigences en matière de droits de la personne dans le processus d'appel d'offres,
 - Créer de la formation et accroître l'engagement des fournisseurs
 - Élaborer une politique d'approvisionnement éthique et une stratégie de diligence raisonnable

Mise à jour du Code de conduite pour l'approvisionnement

- Décrit les attentes à l'égard des fournisseurs et de leurs sous-traitants en matière de droits de la personne et de normes de travail
- Nouveau contenu sur les droits de la personne et du travail informé par :
 - 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail
 - Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne
 - Lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour les entreprises multinationales
- S'applique à tous les contrats conclus le 13 août 2021 et au-delà
- SPAC cherche à travailler avec les fournisseurs pour assurer une bonne compréhension des attentes et pour remédier à tout manque apparent de conformité

Exigences contractuelles contre le travail forcé



Sept clauses anti-travail forcé

SPAC peut résilier un contrat pour des biens produits par le travail forcé ou la traite des personnes

Les clauses s'appliquent à tous les contrats de biens attribués à compter du 4 novembre 2021

Les clauses seront étendues aux demandes de soumissions, aux offres à commandes et aux arrangements en matière d'approvisionnement

Répondre aux allégations de travail forcé

En cas d'allégations de travail forcé, le processus suivant sera initié:

- La Direction Générale de la surveillance (DGS) reçoit de la part de ses partenaires (Direction Générale de l'approvisionnement, EDSC, ASFC) des renseignements pertinents en vue de l'application des clauses contre le travail forcé. La DGS surveille aussi différentes sources de renseignements pouvant être liées aux fournisseurs
- Si la DGS réalise qu'il y a des motifs raisonnables de croire que le travail forcé ou la traite des personnes a eu lieu, une recommandation est faite au Registraire d'inadmissibilité et de suspension (le Registraire)
- En cas de satisfaction, le Registraire peut envoyer un avis de ses préoccupations aux fournisseurs concernés en vue de les notifier de cela et de leur offrir l'opportunité de répondre
- Le registraire fournit une détermination finale à l'agent de négociation des contrats que des motifs raisonnables existent pour justifier la résiliation du contrat
- La décision de résilier un contrat revient à l'agent de négociation des contrats

Consultations et sensibilisation croissante

- ◆ Demande de renseignements auprès de l'industrie afin d'évaluer le niveau de sensibilisation sur les risques de traite des personnes, de travail forcé et de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement
 - Complétée à l'automne 2022
 - A orienté l'élaboration des séances de mobilisation
- ◆ Séances de mobilisation de l'industrie pour accroître la sensibilité des fournisseurs et obtenir de la rétroaction
 - Deux séances à l'hiver 2023
 - Rapport sur ce que nous avons entendu en cours d'élaboration

Documents de sensibilisation et conseils

◆ Pour les **fournisseurs** :

- Trousses d'information pour les biens à risque en cours d'élaboration
- Contiendront des outils recommandés et des conseils pour l'atténuation des risques

◆ Pour les **agents des contrats** :

- Documents de sensibilisation en cours d'élaboration
- Rencontres de groupes de discussion pour évaluer les connaissances sur l'enjeu et les besoins

Politique sur l'approvisionnement éthique

- ◆ Ébauche aux étapes initiales
- ◆ Basée sur des normes et des principes directeurs acceptés internationalement
- ◆ Renforce les attentes du Code de conduite pour l'approvisionnement révisé en matière de droits de la personne et du travail
- ◆ Orientera l'élaboration d'instruments connexes, incluant un cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne
- ◆ Consultations avec les parties prenantes prévues plus tard en 2023

Atténuer les risques: diligence raisonnable

- Un exercice de cartographie des obligations des entreprises en matière de diligence raisonnable à l'échelle internationale est en cours
- Les résultats orienteront l'élaboration d'un cadre de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et du travail
- SPAC continuera de consulter les parties prenantes au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre

Annexe A - Évaluation des risques

Approvisionnement au plus haut risque de traite des personnes, de travail forcé et de travail des enfants, y compris la contribution de chaque achat à la valeur totale de tous les contrats:

Description du code	Classement du risque	% de la valeur totale
Cordes, câbles, chaînes et agencements	1	0,048
Éléments de construction préfabriqués et d'échafaudages	2	1,897
Fournitures et appareils de bureau	3	0,013
Lampes et accessoires d'éclairage	4	0,056
Textiles, cuir, fourrure, fourniture de vêtements et de souliers, tentes et drapeaux	5	0,436
Matériel de plaisance et d'athlétisme	6	0,013
Vêtements, équipement individuel et insignes	7	4,763
Systèmes d'alarme, de signal de détection et de sécurité	8	0,225
Composants d'équipement électrique et électronique	9	0,746
Matériel de service et de commerce	10	0,007
Navires, embarcations légères, pontons et quais flottants	16	11,19
Munitions et explosifs	18	8,277
Instruments et équipement de laboratoire	21	3,067

Note: Les équipements de protection personnelle (EPP) n'étaient pas inclus dans la portée de l'évaluation des risques.

Annexe B – Ressources

- Stratégie nationale de lutte contre la traite des personnes 2019-2024
- Code de conduite pour l'approvisionnement
- Conduite responsable des entreprises à l'étranger
- Ressources et outils pour une conduite responsable des entreprises